

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et presse)

**NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, PATRICE DUCHET**

Mme Isabelle NAUDIN ayant présenté sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles, monsieur Patrice DUCHET a été proclamé Conseiller Municipal pour son remplacement en sa qualité de candidat figurant immédiatement après sur la liste établie suite aux élections municipales du 23 mars 2014.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- acquisition d'une chaudière neuve pour la cantine 23.941 € TTC
- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles AL 8 à 90 + 96, 97, 99, 124.

**DEMISSION D'ISABELLE NAUDIN – REMPLACEMENT DANS SES DELEGATIONS ET COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas remplacer Mme NAUDIN dans la commission « Nature ». Pour les autres engagements, se sont portés volontaires et ont été élus :

- communauté de communes du Grand Chambord pour le syndicat VAL ECO : Patrice DUCHET
- SIVOS Fontaines/Tour : Nicole TOUCHET (suppléante)
- commissions « fêtes loisirs tourisme » et « aide sociale » : Patrice DUCHET

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU VIVIER**

À la demande du lotisseur, le droit de préemption urbain dont dispose la commune en zone U a été levé immédiatement par anticipation sur l'ensemble des terrains du lotissement du Vivier encore disponibles à ce jour et ce jusqu'au prochain renouvellement de Conseil Municipal.

**VENTE DU FOUR DE LA BOULANGERIE**

Le four de la boulangerie, jusqu'à maintenant mis à disposition par la commune qui en est propriétaire, va être intégré au fonds de commerce sous la forme d'une vente au prix de 15 000 €.

**CESSION DE LA PARCELLE AM N° 543**

En vue de la régularisation de la vente de la parcelle AM 543 de 13 m<sup>2</sup>, située rue de la Mairie, omise dans l'acte notarié en 2004, il a été décidé de procéder par acte administratif dans le cadre des prérogatives attribuées aux Maires, afin de limiter le coût des formalités. C'est le premier adjoint, Jean BROCHU, qui sera chargé de la signature de cet acte.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Deux subventions ont été votées en complément de celles déjà accordées lors du vote du budget primitif 2017 :

- Fondation du Patrimoine : montant rectifié à 120 € au lieu de 100 €
- Association « Rallye Mathématiques » : 50 € pour l'organisation de la soirée des récompenses, en guise de félicitation pour les 3 élèves de la commune ayant participé et gagné ce concours.

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Une délibération a été prise afin de mettre en conformité le barème des indemnités versées aux élus avec le décret du 26 janvier 2017. Celui-ci a revalorisé les grilles indiciaires et fait passer l'indice brut terminal, qui sert au calcul de ces indemnités, de l'indice 1015 à 1022. Le pourcentage brut perçu par le Maire et les adjoints reste fixé à 8 % de cet indice, ce qui correspond à une indemnité nette de 282 € mensuels.

**INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une indemnité forfaitaire pour élections pour le second tour des élections législatives, sur le grade d'adjoint administratif à destination de l'agent de permanence ce jour-là.

## **NOUVEAU REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Avec le retour d'expérience de ces dernières années et pour plus d'équité, le concours des Maisons Fleuries a été revu en tenant compte également des nouvelles exigences environnementales. Le nouveau règlement est disponible en mairie ou sur le site Internet communal.

## **PRÊT DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION DANSONS**

L'association « Dansons » (danse de salon, country, swing-rock) dont le siège se situe à Fontaines-en-Sologne propose ses activités depuis plusieurs années à la salle des fêtes de TOUR-en-SOLOGNE. Les conditions de prêt de la salle ont été reconduites en vue de la saison 2017-2018, en guise de soutien à l'activité de cette association.



**Le Maire, Robert HUTTEAU**